

Motion conseil des maîtres

A cette rentrée, l'annonce brutale de 23 157 suppressions d'emplois aidés dans l'Education nationale a eu des répercussions immédiates dans les écoles, où les contractuels en CUI-CAE interviennent sur de nombreuses missions, indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation. Aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école, accompagnement des élèves en situation de handicap, aide aux activités... l'école ne pourrait se passer de ces missions aujourd'hui.

Ces personnes ont appris dans le courant de l'été que leur contrat ne serait pas renouvelé, et celles dont le contrat est encore en cours n'ont aucune garantie pour l'avenir car le gouvernement a annoncé la fin des emplois aidés pour 2018.

Nous déplorons et dénonçons ce traitement fait aux personnels sur contrats aidés.

A l'école, la suppression d'un emploi a des conséquences désastreuses car des missions ne peuvent plus être assurées. Sans aide à la direction et au fonctionnement de l'école c'est une surcharge de travail pour notre collègue directrice/teur qui ne peut se consacrer pleinement aux élèves, à l'équipe, à l'école. Il n'y aura plus personne pour répondre aux appels téléphoniques en son absence, pour accueillir les familles à l'entrée de l'école ou pour aider aux tâches administratives.

De même l'accompagnement d'élèves en situation de handicap n'a pas pu être assuré dès la rentrée faute de recrutement. C'est pourtant une mission indispensable pour permettre une scolarisation dans de meilleures conditions.

Nous demandons au ministère de l'Education nationale des moyens pour faire fonctionner notre école dans de bonnes conditions. Cela passe par le recrutement de personnels supplémentaires dans les équipes, au-delà des seul-es enseignant-es.

Cela passe par la sauvegarde des emplois et leur transformation en emplois statutaires, avec une formation et une qualification, sur des missions qui contribuent au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Le conseil des maîtres de l'école de

Fait